



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 605-2023 modifiant le règlement de zonage

Le présent avis est donné que lors d'une séance tenue le 4 juillet 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 605-2023 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 205-P* ».

Comme son titre l'indique l'objet de ce règlement est d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 205-P située en bordure de la rue Principale et de la 5^e Avenue.

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 26 juillet 2023.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 26 juillet 2023 et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8^e jour du mois d'août 2023

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière